

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

CONVOCATIONS

Dossier Saison : 2022/2023 N°12– APPEL

Match N° 24614475

Départemental 4 Poule C – AS VERS/US GARONS du 29/01/2023 remis du 11/12/2022

Appel en date du 9 Février 2023 formulé par US GARONS

Décision

US Garons en infraction avec l'Art 167 des RG de la FFF

Match perdu par pénalité pour en reporter le bénéfice à AS VERS

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le,

**MARDI 28 FEVRIER 2023
A 19H00**

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **US GARONS**
 - Le Président ou son représentant
 - Le responsable de l'équipe

- ✓ **AS VERS**
 - Le ou la Président (e) du club ou son représentant

Dossier Saison : 2022/2023 N°13– APPEL

Match N° 24544324

Départemental 3 Poule D – OL FOURQUES/FC RODILHAN du 22/01/2023

Appel en date du 8 Février 2023 formulé par O FOURQUES

Décision

OL Fourques en infraction avec l'Art 160 des RG de la FFF

Match perdu par pénalité pour en reporter le bénéfice à Rodilhan

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le

MARDI 28 FEVRIER 2023
A 19H30

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **OL FOURQUES**
 - Le Président ou son représentant
 - Le responsable de l'équipe

- ✓ **FC RODILHAN**
 - Le ou la Président (e) du club ou son représentant

Dossier Saison : 2022/2023 N°14– APPEL

Match N° 24543358

Départemental 2 Poule B – CS SOLEIL EVANT/AS St PRIVAT DES VIEUX

Appel en date du 26 Janvier 2023 formulé par AS St PRIVAT des VIEUX

Décision

Match à homologuer en son résultat

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère de Football le

MARDI 28 FEVRIER 2023
A 20H00

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la FFF.

Sont convoqués :

- ✓ **AS St PRIVAT des VIEUX**
 - Le Président ou son représentant
 - Le responsable de l'équipe

- ✓ **CS SOLEIL LEVANT**
 - Le ou la Président (e) du club ou son représentant